

# TRAIT D'UNION N°25

R  
É  
V  
E  
N  
A  
N  
S

Les informations municipales

Décembre 2012

Photo : Octobre 2012 - Quelle belle forêt !

# Infos Pratiques

## MAIRIE

Mairie de TRÉVENANS

3, Rue du Canal 90 400 TRÉVENANS

Téléphone : 03 84 29 42 97 Fax : 03 84 29 71 51

Adresse Internet : [mairie.trevenans@wanadoo.fr](mailto:mairie.trevenans@wanadoo.fr)

## Horaires d'ouverture du secrétariat

	Matin		Après midi	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
<b>Lundi</b>	9h00	12h00	Fermé	
<b>Mardi</b>	9h30	12h00	13h30	17h00
<b>Mercredi</b>	9h30	12h00	13h30	17h00
<b>Jeudi</b>	Fermé		13h30	17h00
<b>Vendredi</b>	9h30	12h00	13h30	17h00
<b>Samedi</b>	9h00	12h00	Fermé	

**CARTE D'IDENTITÉ** : validité → 10 ans

Délai d'obtention → 1 mois

Coût → Gratuit (Sauf en cas de perte ou de vol : 25€)

**ATTENTION**: Délais prolongés en période de congé. (*Juillet-Août et fin d'année*)

## **PASSEPORT BIOMÉTRIQUE** :

Trévenans n'est pas équipé pour répondre aux demandes.

Les communes suivantes, du Territoire de Belfort, peuvent recevoir votre demande : BEAUCOURT, BELFORT, DANJOUTIN, DELLE, FONTAINE, GIROMAGNY, GRANDVILLARS, OFFEMONT, ROUGEMONT LE CHATEAU.

**Coût du passeport** : 20€ pour un mineur de moins de 15 ans, 45€ pour un mineur de 15ans et plus, 89€ pour une personne majeure.

## **Nouveaux arrivants à Trévenans** :

**La Municipalité est heureuse de les accueillir  
et leur souhaite la bienvenue.**

Trait d'Union, journal d'information de la Municipalité, est destiné à apporter des informations utiles sur la vie dans notre village.



## LE MOT DU MAIRE

Les travaux, phase 2, du projet cœur de village, se sont achevés fin octobre.

Très conséquentes, ces modifications ont bouleversé le secteur école/mairie. Chacune et chacun a enfin découvert le nouveau visage de notre commune pour laquelle nous avons voulu donner une identité et que chaque visiteur de passage puisse reconnaître notre

village comme lieu de vie. Nous poursuivrons cet aménagement au printemps 2013, ce qui complétera et améliorera considérablement et fortement la sécurité des enfants aux entrées et sorties de l'école primaire.

Cela fera bientôt un an que la commission urbanisme se réunit pour l'élaboration de notre **Plan Local d'Urbanisme**. Plusieurs rencontres se sont déroulées avec les PPA (*Personnes Publiques Associées*) qui représentent obligatoirement la préfecture, le département (DDT), la communauté d'agglomération, la chambre d'agriculture, l'environnement, etc...

A l'issue de la consultation des PPA le projet de PLU, tel qu'il a été arrêté, est soumis à enquête publique. Le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour remettre son rapport. Ces documents seront tenus à la disposition du public.

Si la collectivité est couverte par un SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), dès sa réception en préfecture, le préfet exerce un contrôle de légalité sur le PLU et devra l'approuver dans les deux mois suivant la réception du dossier.

Les travaux du futur Hôpital médian vont débuter au début de l'année 2013. Le pôle logistique (*Pharmacie, blanchisserie, aire de stockage, bureaux administratifs, cuisines...*) situé entre l'hôpital et la ligne LGV, devra être achevé et fonctionnel, 6 mois avant l'ouverture de l'Hôpital.

J'invite les personnes âgées au repas de fin d'année, offert par la commune, à la salle communale, le dimanche 20 janvier 2013.

Je terminerai cet éditorial par une pensée toute particulière pour Alain PISKA notre employé communal parti subitement et aussi pour Adrien DELACOUR, dernier Maire de Vourvenans qui nous a quitté l'année anniversaire des 40 ans du mariage des 2 communes.

Le Maire  
Pierre BOUCON

# *Armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, le 11 Novembre 1918...*

*C'est sous la pluie qu'ont eu lieu les manifestations du 11 novembre 2012, les discours d'Edouard ZISKA et de Mr le Maire et les honneurs rendus aux morts pour la France.*

*La lecture de tous  
les noms inscrits sur les  
monuments aux morts.*



*C'est aussi sous la  
pluie qu'a été entonnée  
la Marseillaise..*

*Merci à tous  
les courageux  
participants.*

*Les parapluies étaient  
de sortie.*

*Les anciens s'en souviennent, les plus jeunes apprennent  
ce passé qui fait partie de Notre HISTOIRE.  
Il est important de ne pas l'oublier.*

# Tous les 25 novembre, Trévenans commémore la libération de nos deux villages.

**Il y a 68 ans !!! Trévenans n'existait pas encore...**

**Trévenans commémore cette journée gravée dans la mémoire du village et dans celle de nos anciens.**



Les honneurs ont été rendus aux victimes de ces durs combats par les anciens combattants sous le regard de leur Président et des habitants venus très nombreux cette année se recueillir sur la plaque, devant la Mairie.

Après les discours de Mr le Maire et de Mr Édouard ZISKA, Président des anciens combattants, les enfants de Trévenans ont déposés devant les plaques commémoratives 2 gerbes de fleurs.



**C'était un dimanche et, malgré cela, beaucoup d'enfants sont venus pour participer à cette commémoration en déposant une gerbe devant le monument aux morts de la mairie..**

La chorale des anciens a chanté le "chant des tirailleurs marocains" repris par les participants venus très nombreux ce jour là.

**Personne n'oubliera les victimes de ces combats, soldats du 5<sup>ème</sup> RTM, résistants et habitants, morts pour la LIBERTÉ. - 4 -**



Nous n'oublierons pas non plus Marcel BENDJADI et Marc ZABOLLONE pour leurs implications au sein des conseils municipaux précédents.

Nous renouvelons nos sincères condoléances.

.....

Nous avons  
commémoré le 68<sup>ème</sup>  
anniversaire de la  
libération de notre  
village le 25 novembre  
2012.

De bien mauvais  
souvenirs reviennent  
en mémoire  
de nos anciens.



Avons-nous suffisamment remercié leur détermination  
à chasser l'ennemi de notre village.

A ce titre nous pouvons remercier Germaine JOLIDON (épouse CHOPARD), résidant sur notre commune, qui a fait preuve lors de ces dramatiques événements, d'un très grand courage.

Sans se faire remarquer et en toute discrétion, elle a participé à différentes missions périlleuses de transmissions de message, de transports d'armes aux agents de liaison auprès de différents groupes de résistants, et cela au péril de sa vie.

Elle n'avait qu'un seul but, aider les combattants de l'ombre à retrouver leur liberté et celle de notre pays.

**à VOUS TOUS,**

**Nous ne nous vous oublierons pas !...**

# Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 25 MAI 2012

## I ) MISE A DISPOSITION D'UN BROYEUR A DÉCHETS VERTS AUX COMMUNES DE LA CAB

Suite aux difficultés de transport des branchages en déchetterie, le bureau de la CAB du 20/03/2012 a validé le principe de mise à disposition d'un broyeur à déchets verts aux communes intéressées par le biais d'une prestation de service assurée par une entreprise spécialisée, pris en charge dans sa totalité par la CAB.

Les interventions s'effectueront sur la base de demi-journées et ne devraient pas excéder 5 demi-journées par an pour une même commune.

Avant de mettre en œuvre ce dispositif, une consultation des communes est engagée et un questionnaire est à retourner à la CAB pour évaluer les besoins.

**Décision du Conseil** : Le transport des déchets verts étant souvent assuré par les administrés, le Conseil Municipal ne voit pas l'avantage de disposer de ce service. La commune n'est pas intéressée et maintient le service communal de la remorque.

## II ) CAB - ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDE VIDÉOSURVEILLANCE

La CAB propose aux communes de participer au groupement de commande pour la maintenance et la modernisation de la vidéosurveillance du Domaine Public (voiries, parcs, squares, parkings...). La mission ne couvrira pas les bâtiments municipaux ou privés, les raccordements électriques et de communication ainsi que le matériel d'enregistrement et de visionnage.

Ce marché entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée maximale de 4 ans.

**Décision du Conseil** : Les bâtiments communaux ne rentrant pas dans ce dispositif, la commune n'est pas intéressée par ce groupement.

## III ) CAB - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MAINTENANCE ET LA MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

La CAB propose aux communes de participer au groupement de commande pour la maintenance et la modernisation de l'éclairage public. Ce dispositif complexe et qui réclame une main d'œuvre qualifiée et des moyens techniques spécifiques sera confié à une entreprise du secteur privé. Ce marché entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée maximale de 4 ans.

**Décision du Conseil** : La commune ayant déjà un prestataire de service, sérieux et compétent pour l'éclairage public, n'est pas intéressée par ce groupement de commande.

#### **IV ) ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS SUR LA RD 437 ET LA RUE DU CANAL - DEVIS TRANCHE CONDITIONNELLE SIAGEP**

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs et dans l'éventualité du souhait de la commune de sortir de l'emprise d'aménagement, le SIAGEP propose un devis pour une tranche conditionnelle sur la RD 437 après l'Impasse des Jardinets

- Sans tranche conditionnelle 106 736,32 € TTC
- Avec tranche conditionnelle 118 741,07 € TTC

**Décision du Conseil** : Accord à l'unanimité pour ajouter la tranche conditionnelle à ces travaux.

#### **V ) TRAVAUX CŒUR DU VILLAGE ET TRAVAUX CONNEXES (Compensation RFF)**

Monsieur CASOLI fait un exposé des travaux suivants

##### 1. Cœur du Village

- Parcelle communale cadastrée AE 140 à céder à Mr BOUILLARD Guy suite à document d'arpentage.
- Désignation des entreprises retenues dans le cadre de l'appel d'offres pour les travaux de réaménagement du Cœur de Village en deux tranches

2. Travaux connexes : la réception de ces travaux est prévue avec Mr PLENET, responsable de RFF.

## **VI ) CONTRAT GROUPE ASSURANCES STATUTAIRES**

Le Maire informe l'assemblée municipale de la décision du Centre de Gestion de dénoncer au 31/12/2012 le contrat groupe conclu avec la CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel depuis le 01/01/2012.

Cette dénonciation demandée par le contrôle de la légalité fait suite à un non respect des obligations européennes en matière de publicité.

Le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour mandater le Centre de Gestion afin qu'il relance un nouveau marché permettant de négocier une nouvelle couverture pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Décision du Conseil** : Accord à l'unanimité

## **VII) PERMIS D'AMÉNAGER NEOLIA - ERDF RACCORDEMENT ÉLECTRICITÉ**

Le Maire donne lecture d'un mail de Mme PERRIOD de la DDT, demandant l'accord ou non de la commune de prendre en charge l'extension en dehors du terrain d'assiette (soit 160 m) du réseau ERDF concernant le permis d'aménager NEOLIA.

Montant HT de la contribution due par la commune dans le cas d'un accord : 9 452,62 € TTC

**Décision du Conseil** : Le Conseil Municipal est défavorable au permis d'aménager déposé par NEOLIA et par conséquent à cette demande de prise en charge pour raccordement. Une délibération sera transmise à la DDT.

## **VIII) AVANCEMENT ÉLABORATION PLU**

Exposé par Mr CLAVEQUIN. Fin juin 2012, un projet sera présenté.

## **IX) PARTICIPATION 2012 « LES FRANCAS »**

Par courrier en date du 16/05/2012, l'association « LES FRANCAS » demande à la commune une aide financière pour les enfants fréquentant leurs activités en 2012.

Rappel 2011 : a été voté 6 €/jour/enfant ou 0,86 €/heure/enfant

**Décision du Conseil** : Accord pour une participation de 1€/h/enfant.

*Pour information à ce jour, la participation 2012 s'élève à 1 540 €.*

# Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 6 JUILLET 2012

## I ) CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT COMMUNALE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin de confirmer aux concitoyens que la valorisation de la forêt communale s'accomplit dans le respect du patrimoine commun et d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion forestière durable.

Le coût de l'adhésion est de 0,65 €/ha + 20 € de frais fixes (pour une durée de 5 ans).

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

## II ) MESURES DE BRUIT DE LA LGV

Monsieur Bertrand MASSON, du cabinet IMPEDANCE est missionné par RFF pour réaliser des mesures de bruit de la LGV sur la commune. Ce cabinet souhaite avoir les coordonnées de riverains suivant un tracé bien précis.

Les coordonnées de Mr COURTOT Jean-François et Mr MAIRE Marcel ont été transmises.

Décision du Conseil : Les riverains sollicités soulignent que les mesures de bruit ont été relevées un jour sans grande affluence et sans vent. Les élus attendent avec impatience le résultat de ces études.

## III ) DEMANDE DE SUBVENTION

L'Association La Boule Joyeuse Châtenaise sollicite la commune pour obtenir une subvention d'un montant de 250 € nécessaire à la bonne réalisation des activités de l'année 2012.

Le Maire souligne qu'en 2011 la commune a déjà versé à cette association une subvention exceptionnelle de 200 €.

Décision du Conseil : Les subventions ayant déjà été votées au moment du budget, le Conseil Municipal demande à cette association de renouveler sa demande en tout début d'année prochaine. Pour 2012, le Maire leur fournira s'ils le souhaitent des coupes.

#### **IV ) REQUÊTE DE LA SARL « LA CHATENAISE »**

Le Maire donne lecture d'un courrier en date du 30/05/2012 de Mme SCHRAAG Fanny, PDG de la SARL « La Chatenaïse » lui demandant la remise gracieuse des intérêts de retard pour un montant de 2 309,25 € appliqués sur le versement des sommes qui étaient dues à la commune pour solder la vente des terrains.

Par délibération en date du 27/05/2011, le Conseil Municipal avait accepté le report du solde de l'échéance de 153 950 € au 31/10/2011, sans application d'intérêts supplémentaires. Cette échéance a été payée le 31/12/2011.

Le Maire signale que la vente du terrain à la CAB pour la construction de la station d'épuration couvre largement la plus value appliquée par la commune.

**Décision du Conseil** : Refus à l'unanimité pour la remise gracieuse des intérêts de retard.

#### **V ) CONVENTION RFF RÉTABLISSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

RFF a fait parvenir à la Commune une convention relative au rétablissement des voies communales intersectées par la construction de la LGV Rhin Rhône Branche Est 1<sup>ère</sup> phase.

Cette convention a pour objet de préciser les obligations respectives de RFF et de la Commune pour la gestion et l'entretien ultérieur des ouvrages réalisés dans le cadre de la construction de la LGV.

RFF a réalisé, à ses frais, les travaux de rétablissement des chemins d'exploitation impactés par les travaux.

**Décision du Conseil** : Autorise le Maire à signer cette convention.

#### **VI ) TRAVAUX**

Exposé par Mr CASOLI des travaux de réaménagement du cœur du village, en particulier l'enfouissement des réseaux ; coupure de la RD 437 au niveau du pont de l'autoroute à partir de lundi 09 Juillet 2012.

#### **VII ) PROJET DE PÉRIMÈTRE DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet qui invite les conseils municipaux à délibérer sur le rattachement des communes de Banvillars, Buc et Urcerey à la Communauté d'Agglomération Belfortaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ce nouveau projet de périmètre a été entériné par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 16 décembre 2011.

**Décision du Conseil** : Le Conseil Municipal n'a pas de raison de refuser l'entrée de ces 3 communes à la CAB

## **VIII ) ACHAT ET VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX**

1. Terrains BRUNNER : le CM autorise le Maire à finaliser cet achat de terrains.

2. Terrains Rue du Fougerais : Mr Moinat désirant acquérir une partie de la Rue du Fougerais, la commune ayant réalisé la réfection de chaussée cette année lui proposera la vente au prix maxi des domaines + coût de rétablissement de la voirie + frais notariés et bornage.

3. Terrain sur Trévenans où la commune de Bourogne est propriétaire : possibilité pour notre commune d'acquérir ce petit terrain à hauteur de 1 000 € (valeur des domaines)

## **IX ) TRANSFERT DE VOIRIE LOTISSEMENT**

### **GMC FONCIÈRE**

Le Conseil Municipal valide le transfert de la voirie du lotissement GMC Foncière à la commune suite à la réception des travaux

## **DIVERS**

- Mr CLAVEQUIN informe l'assemblée sur l'avancement du PLU
- Mme COURTOT signale les problèmes rencontrés par la poste à l'encontre de l'établissement Jacoponi ; le Maire demande au service de la poste de l'informer par écrit. (*ce problème est réglé à ce jour*)

---

# **Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL** **du 31 AOÛT 2012**

## **I ) OPÉRATIONS PARTENARIALES DE SÉCURITÉ 2012 -** **CONSEIL GÉNÉRAL DU TB**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Cœur du Village et lors de sa séance du 25 juin dernier, le Conseil Général a décidé d'octroyer à la commune une participation de 50 000 € en 2012, sachant qu'une participation équivalente au titre du programme 2013 a également été retenue.

Afin de valider cette participation, une convention de financement et d'entretien du projet d'aménagement de la RD 437 dans le cadre de l'opération Cœur du Village doit être établie entre le Conseil Général du TB et la commune de TREVENANS.

**Décision du Conseil** : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

## **II ) DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSFERT DE LA SIGNALÉTIQUE VF CONFORT**

La société VF CONFORT installée depuis plusieurs années dans la ZAC « La Varonne », à hauteur de l'établissement Conforama, souhaiterait transférer son panneau publicitaire afin d'être plus visible du trafic routier. Ce manque de visibilité se serait aggravé par la construction du bâtiment « Marchal Fermeture ».

**Décision du Conseil** : le Conseil Municipal n'y voit pas d'inconvénients, sous réserve que l'intéressé en informe le Conseil Général. C'est une route départementale, ce panneau publicitaire ne doit pas gêner la circulation.

## **III) DEMANDE D'EMPLACEMENT "STATIONNEMENT TAXI"**

Monsieur Damien BOUCARD des Ambulances Belfortaines, domicilié à Belfort (90) souhaiterait obtenir une autorisation de stationnement taxi dans la commune de Trévenans.

Cette personne désire offrir ses services à la population proche en se diversifiant le plus possible (transport de voyageurs toutes distances, transport médical assis...).

Le Maire propose à l'assemblée d'acheter des terrains délaissés qui appartiennent à RFF. (*A ce jour, nous n'avons pas reçu de proposition de RFF*)

**Décision du Conseil** : Le conseil municipal autorise le Maire à demander l'acquisition de ces terrains.

## **IV ) DEMANDE LOCATION PRÉS COMMUNAUX**

Monsieur Philippe POUPON, locataire au 5 Grande Rue à Trévenans, sollicite l'autorisation de louer le champ situé derrière son logement afin d'installer un cheval.

En cas d'accord, celui-ci s'engage à clôturer la parcelle de terrain.

**Décision du Conseil** : Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée Municipale n'est pas favorable à cette demande car ce terrain pourrait être utilisé pour l'école et cela pourrait provoquer des problèmes de sécurité.

## **V ) ÉCHANGE ET VENTE DE TERRAINS**

**A** - Lors de sa séance du 26/09/2008, le Conseil Municipal était favorable à l'échange de terrains proposé par Madame LANGARD Raymonde, domiciliée à Trévenans (90) 6 Impasse du Château.

Cet échange de terrains concerne les parcelles suivantes :

Section AC n° 162 d'une contenance de 8 ca : propriété de Mme LANGARD

Section AC n° 161 d'une contenance de 25 ca : propriété de la Commune.

La valeur des biens étant estimée à 500 € chacun, le présent échange se ferait sans soulte.

Le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour la signature de l'acte de vente.

**Décision du Conseil** : le Conseil Municipal accepte cette échange aux conditions citées ci-dessus et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

**B** - Le Conseil autorise le Maire à poursuivre la vente du terrain Rue des Fougerais et Rue de la Senaille.

## **VI ) ASSOCIATION FONCIÈRE DE TRÉVENANS**

### **Pour Information**

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet en date du 26/07/2012, demandant au Président de l'Association Foncière de retirer les décisions de l'AFR du 30/06/2012 et par conséquent le budget.

Le Préfet rappelle que les statuts l'AFR ne sont plus conformes à ceux de l'article 60 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

**Décision du Conseil** : le Conseil Municipal autorise le Maire à retirer la délibération concernant le budget 2012 de l'AF.

## **VII ) CONVENTION CAB - TRANSFERT EFFLUENTS**

Dans le cadre du projet d'assainissement de l'agglomération « Sud Savoureuse », la réalisation du réseau de transfert des effluents de

l'ancienne station d'épuration de Trévenans à la nouvelle station d'épuration « Sud Savoureuse » nécessite l'établissement d'une convention entre la CAB et la commune pour un fonçage sous le canal et l'autoroute.

**Décision du Conseil** : Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention

## **VIII ) RÈGLEMENT SALLE COMMUNALE**

Le Maire propose de modifier le règlement de la salle communale.

**Décision du Conseil** : le Maire demande à la commission « Espace de Vie » de se réunir très rapidement.

## **IX ) PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN**

L'objectif du schéma régional éolien de Franche-Comté est de favoriser la réalisation de parcs éoliens dans un cadre qui permette un développement harmonieux de l'éolien, également respectueux des populations riveraines et de l'environnement.

Ce schéma identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne et établit la liste des communes dans lesquelles sont situées ces zones favorables.

La Préfecture de la Région Franche-Comté sollicite l'avis des organes délibérants, sous deux mois (dernier délai 17/09/2012)

**Décision du Conseil** : Le Maire indique que le village supporte déjà de nombreuses nuisances (autoroute, LGV, futur hôpital, ...) et qu'il ne serait pas souhaitable d'avoir des éoliennes en plus dans le paysage.

## **X ) AVIS PLU COMMUNE DE CHÂTENOIS LES FORGES**

La commune de Châtenois les Forges a arrêté son projet de PLU par délibération du 03/07/2012.

La commune de Trévenans est consultée pour émettre son avis avant le 23/10/2012.

Le Maire informe l'assemblée que le PLU de Châtenois est consultable sur leur site et que des observations peuvent y être laissés.

**Décision du Conseil** : Avis favorable à l'unanimité

*Voir suite en page 21*

# A l'école de Trévenans

L'école de Trévenans compte cette année 54 élèves répartis dans 3 classes : un CP/CE1 avec Mme PONS, un CE1/CE2 avec Mmes Jeandel et Wiedmer et un CM1/CM2 avec Mme JORDAN.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans notre école, vous pouvez nous rencontrer à l'école ou nous contacter par téléphone au 03 84 27 24 02.



## LE SPECTACLE DE L'ÉCOLE



Le vendredi 22 juin, les élèves de Trévenans sont partis à la salle des fêtes pour faire des spectacles devant tous les parents avec plein de danses et de chansons.

Les gens ont dû apprécier l'idée car la salle était remplie.

*Théo, Océane CM2*

Au programme il y avait :

- **La tour aux fantômes** pour les CP,CE1: Ça parlait de plusieurs fantômes qui habitaient dans une tour. Mais un jour un riche acheta la tour pour y construire un hôtel. Mais cela ne plaisait pas aux fantômes.
- **Ritmetou le martien** pour les CE2: Ça racontait l'histoire d'un martien qui était parti de la planète rouge parce que ses amis faisaient n'importe quoi.
- **L'anniversaire du loup** pour les CM1,CM2 : C'était un loup qui faisait le malin le jour de son anniversaire. Il rencontra un agneau qui voulait sauver sa peau en lui offrant une baguette magique. Il se retrouve au milieu des bergers qui lui donnent une bonne leçon.

A la fin du spectacle on pouvait manger et boire. On s'est tous bien amusé.

*Florian et Lucie CM2*



# L'ALIMENTATION

En début d'année, Clémence MASSON, étudiante en B.T.S diététique est venue dans les classes proposer différents ateliers autour de l'alimentation, aux élèves. Cette intervention a été très appréciée des élèves qui ont découvert plein de choses.



Clémence et la maîtresse avaient apporté des fruits et des légumes. Il y avait des raisins, des concombres, des oignons, des bananes, des citrons, des kiwis. Clémence les a mis dans des boîtes et on devait les toucher et dire ce que c'était. Puis on ouvrait la boîte et on vérifiait. Ensuite on a goûté. Tout le monde n'a pas aimé.

*Les CP/CE1*

Avec Clémence, on a découvert les fruits de notre région. On a fait une affiche.

*Les CE1/CE2*

Pendant le mois de septembre, une élève en BTS diététique est venue dans notre école. Elle s'appelle Clémence. Elle est venue pour nous parler de l'alimentation. Nous avons fait 2 groupes : les CM2 avec Clémence et les CM1 avec la maîtresse.

Elle a commencé par nous montrer le tableau des calories sur des emballages de barres chocolatées...etc. On a découvert qu'il y avait beaucoup de sucre et de matières grasses. Après, on a commencé des affiches. On a fait le fond de l'affiche avec de la craie, on a cherché des images de fruits et de légumes sur internet et on les a coloriées. On a appris que les fruits et légumes comportent plusieurs familles : les fruits à pépins, les fruits à noyaux, les légumes à racines, les légumes à rhizomes...etc.

*Sinem (CM2)*



## PROTÉGER, ALERTER, SECOURIR

*Au mois d'octobre, l'infirmière scolaire est venue apprendre aux C.M comment sauver des vies.*

Il y a 3 étapes pour sauver: Protéger - Alerter - Secourir..

### Protéger :

Il faut enlever les objets dangereux pour éviter de provoquer un autre accident et sécuriser le lieu .

*Ex: Si quelqu'un s'est brûlé il faut enlever l'objet chaud pour éviter un autre accident.*

### Alerter :

Il faut appeler quelqu'un soit ses parents, des voisins ou les pompiers [ 18 ] ou le SAMU [ 15 ] ou le [ 112 ] si on est à l'étranger.

Il faut dire aux pompiers comment on s'appelle, de quel numéro on appelle, l'adresse de l'accident, la rue, combien il y a de victimes, la blessure de la victime.

Surtout ne jamais raccrocher sans que les pompiers ne te le disent !

*Ex : « Allo je m'appelle Victoire, j'appelle de la cabine téléphonique 5001030541, il y a une victime et il s'est fait mal à la jambe droite, il est âgé de 9 ans , nous sommes au 5 Grande rue à Trévenans. »*

### Secourir:

Il faut regarder si le personne a perdu connaissance ou pas. On regarde si elle respire et on la met en position latérale de sécurité. Dans les autres cas, on la soulage ou on la soigne.

*Ex: Si un enfant tombe d'un arbre et qu'il se fait mal au dos, il ne faut pas qu'il bouge.*

Maël (CM2)

## DES PANNEAUX POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

*A la fin de l'année scolaire 2011-2012, dans le cadre des travaux « Cœur de village » les élèves ont réalisé des panneaux de sécurité routière.*



## A L'ÉCO-MUSEE

Le vendredi 8 juin 2012, toute l'école de Trèvenans est partie à l'écomusée en Alsace. Le matin nous nous sommes rangés puis nous sommes montés dans le bus. La route a été très longue.

Quand nous sommes arrivés, nous sommes allés à l'accueil.

Nous avons fait un goûter, les maîtresses nous ont dit nos groupes. Tous les groupes avaient une maîtresse ou deux mamans accompagnatrices. Dans chaque groupe, il y avait un plan qu'il fallait suivre. Nous avons vu des sabots, des maisons anciennes, une guillotine, une vieille gare ... Nous avons aussi vu un paon. Sur les toits des maisons, il y avait des nids de cigognes.

Pour le midi on s'est tous réunis puis on a mangé sous un chapiteau.

*Killian et Sécil CM2*



*Atelier torchis*



*Atelier "bougies"*



*Le maréchal ferrant*



## LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

Le jeudi 14 juin, nous avons fait la prévention routière. Les moniteurs s'appelaient Claude qui était un bénévole et Emmanuel qui était un gendarme. Il nous a montré un diaporama sur le code de la route. Le panneau rouge triangulaire indique un danger, le bleu carré est un panneau d'informations, le rond bleu est un panneau d'obligation et le rond rouge est une interdiction. Puis on a fait un test à l'écrit. Il nous a posé une série de questions sur le TBI.

*Riccardo et Tatiana CM2*

En deuxième, vers 10h30 nous avons fait la pratique en vélo dehors.

Il fallait faire un slalom et passer entre une rangée de cônes sans les faire tomber. Après, nous devons ralentir et regarder des deux côtés. Ensuite il y avait un STOP et nous devons nous arrêter et poser le pied par terre. Nous devons contourner un rond-point et éviter le sens interdit. Il a fallu aussi prendre une balle sur un cône et la changer de main puis la reposer sur un autre cône. La dernière étape était une épreuve de freinage.

L'après midi, ils nous ont donné nos résultats. Les gens qui ont fait le mieux ont eu une petite récompense.

*Manon et Jérémy CM2*

Les gendarmes nous ont appris les équipements obligatoires sur un vélo : une sonnette, une lumière, les freins à l'avant et à l'arrière, les 2 témoins réfléchissants sur les roues et les 2 témoins réfléchissants à l'avant et à l'arrière. Si on n'a pas tout ça, on peut avoir une amende de 11 euros.

*Maël CM1*



## **XI ) MOTION DE SOUTIEN**

### **CENTRE HOSPITALIER BELFORT-MONTBÉLIARD**

L'intersyndicale CASAP, CFDT, CGT, CNI et FO invite les Maires des communes de l'aire urbaine à présenter une motion de soutien afin de refuser la réduction des effectifs et exiger de réelles actions pour améliorer les conditions de travail des personnels du CHBM.

**Décision du Conseil** : l'assemblée comprend parfaitement l'action menée par les pétitionnaires de l'intersyndicale du centre hospitalier de Belfort-Montbéliard, toutefois, en tant que municipalité nous ne prendront pas part à cette motion de soutien.

## **XII ) CONSULTATION TERRITORIALE**

### **SUR LE PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL**

#### **DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE**

Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) prescrit par la loi du 12/07/2010 définit les objectifs et orientations aux horizons 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergie renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques.

Le Conseil Régional de Franche-Comté sollicite l'avis des collectivités sur ce projet dans un délai de deux mois, au plus tard le 17/09/2012.

## **XIII ) AVANCEMENT DES TRAVAUX**

### **Travaux aménagement Cœur du Village.**

La commune arrive aux termes de ces travaux. Mr CASOLI déplore l'arrêt des travaux durant la semaine du 15 août ce qui a retardé l'avancement des travaux.

Mr CLAVEQUIN demande de faire vérifier les courbes de la route pour les personnes qui s'engagent dans la Rue du Canal en provenance de Châtenois les Forges et ceux qui en sortent à hauteur du garage afin que l'accès pour le passage de deux véhicules ne soit pas trop étroit. Le Maire précise que le traçage des routes modifiera et orientera les véhicules sur leur bonne voie.

## **DIVERS**

- Avant de débiter cette séance Mr CASOLI lit un hommage à Alain qu'il a rédigé en sa mémoire. - 21 -
- Demande de subvention de « Timbre passion Belfort 2012 » : REFUSE
- Mr LORENZI signale que la station de lavage fonctionne la nuit cela représente une nuisance sonore pour les riverains.  
(tapage des tapis, radio, etc)
- Mr MAIRE signale que les trottoirs route de Moval sont encombrés par les défections des chiens qu'il serait bien de faire un rappel à l'ordre.

---

## **Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL** **du 19 OCTOBRE 2012**

### **I) PRÉSENTATION DU PÔLE LOGISTIQUE - SITE MÉDIAN**

Présentation faite sur vidéoprojecteur par Monsieur Sylvain ROUSSEL, directeur du chantier (Groupe VINCI)

Les études et autorisations administratives seront faites entre août 2012 et mai 2013.

Travaux entre mai 2013 et janvier 2015. Une année de décalage entre la fin des travaux du pôle logistique et la fin des travaux du site médian.

Le contrat d'entretien du pôle logistique est de 25 ans et la blanchisserie à elle seule traitera 8 tonnes de linge par jour.

Le pôle logistique représentera 250 salariés ; 6 000 repas/jour, 770 lits

Le Conseil Municipal rappelle l'importance de faire des bassins de rétention pour empêcher que le village ne soit inondé en cas de crue importante.

*Une consultation du public aura lieu en Mairie de Trévenans du 26 novembre 2012 au 22 décembre 2012 inclus, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie.*

### **II ) PRÉSENTATION DU TRAVAIL DE ZELHIA**

La démonstration et l'exposé présentés au Conseil Municipal pour l'archivage et le classement confirme l'importance de cette opération qui devra être poursuivie en permanence.

### **III ) CONVENTION VNF**

## **TRAVAUX AMÉNAGEMENT SORTIE ÉCOLE**

Le Maire informe le Conseil de la nécessité d'établir une convention avec VNF afin de poursuivre les travaux d'aménagement et de sécurité devant la sortie de l'école primaire. - 22 -

Un courrier du Maire a été envoyé à VNF le 11/10/2012 afin de pouvoir signer rapidement cette convention qui permettra aux entreprises de continuer les travaux.

**Décision du Conseil** : Accord à l'unanimité

#### **IV ) COUPE DE BOIS EXERCICE 2013**

Parcelles 18, 10rst, 14 rst

**Décision du Conseil** : Accord pour vendre en bois façonnés sur coupe en bord de route, les arbres susceptibles de fournir des grumes et de partager aux affouagistes le bois de chauffage non façonné dans les parcelles 18, 10rst et 14rst.

#### **V ) DETR 2013 AMÉNAGEMENT CŒUR DE VILLAGE PH.3**

Le Maire informe l'assemblée que la phase 3 des travaux d'aménagement du Cœur de Village est susceptible d'être subventionnée au titre de la DETR 2013.

Si les conditions sont les mêmes que l'année dernière, ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 100 000 €.

**Décision du Conseil** : Accord à l'unanimité pour proposer la phase 3 des travaux d'aménagement du Cœur de Village au titre de la DETR 2013.

#### **VI) CONVENTION RÉSEAUX France TÉLECOM**

Afin de finaliser les modalités liées aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication dans le cadre de l'aménagement du Cœur de Village, le Maire donne lecture de la convention à passer avec France Télécom.

**Décision du Conseil** : Accord à l'unanimité

#### **VII ) INDEMNITÉ DE CONSEIL PERCEPTEURS - 2012**

Mr FREYBURGER Jean-Pierre, nouveau Percepteur de Valdoie, a transmis à la commune le décompte 2012 de Mr LAURENT Pascal pour sa gestion de janvier 2012.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'indemnité de conseil à l'encontre de :

➤ Mr VIEUBLED Sylvain concernant sa gestion intérimaire du 01/02/12 au 30/06/12

- 23 -

➤ Mr FREYBURGER Jean-Pierre concernant sa gestion à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012

**Décision du Conseil** : Accord à l'unanimité

## **VIII ) MODIFICATION BUDGÉTAIRE ET**

### **TRANSFERT DE CRÉDITS**

1. Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une modification budgétaire liée à la résiliation du contrat SIGEC suivi de l'indemnisation du nouveau fournisseur.

Les articles 6718 et 7718 doivent être équilibrés en y inscrivant chacun 31 073,49 €

2. Afin de régulariser certaines dépenses d'investissement, il y a lieu de transférer des crédits de comptes excédentaires sur les comptes déficitaires.

**Décision du Conseil** : Accord à l'unanimité

## **IX ) DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire donne lecture d'un courrier du Collège Mozart de Danjoutin sollicitant une subvention de la commune pour financer un séjour linguistique et historique en Grande Bretagne du 14 au 19 octobre 2012.

Quatre enfants de Trévenans sont concernés par ce voyage. La participation maximale demandée aux familles est de 330 €.

**Décision du Conseil** : Trop tard pour cette année. Les élus demandent au Collège de solliciter cette participation en amont.

## **X ) CAB - PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL**

La CAB finalise son Plan Climat Energie Territorial qui doit permettre de structurer la politique communautaire de réduction des consommations énergétiques et de lutte contre le réchauffement climatique et à cet effet, elle demande la liste des actions que notre commune a entreprises ou qu'elle souhaite entreprendre sur cette problématique.

**Décision du Conseil** : Pas de projet dans l'immédiat. Des travaux d'isolation ont déjà été faits dans les différents bâtiments communaux (changement de fenêtres) et régulation du chauffage à l'école primaire.

- 24 -

## **XI ) HORAIRES DE TRAVAIL KAPCI Zélhia**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter l'horaire de travail de Zélhia, à savoir 28 heures hebdomadaire au lieu de 21 heures. En plus de l'archivage elle sera chargée du suivi et de la mise à jour du site internet.

**Décision du Conseil** : Accord à l'unanimité à partir de janvier 2013

## **XII ) DEMANDE DE STATIONNEMENT SCI MONNIN/STROM**

Construction de 5 places de parking devant son bâtiment, Route de Moval. Les élus précisent que le trottoir ne doit pas être supprimé.

L'entrée du parking se fera pas la Route de Moval. Les voitures devront sortir du stationnement de façon à se trouver dans le sens de circulation". Une demande d'alignement va être demandée à Mr MONNIN

**Décision du Conseil** : Accord à l'unanimité

## **DIVERS**

➤ Catherine COURTOT demande des précisions sur la prise en charge par les communes des enfants durant la semaine de 4 jours. Mr le Maire ne dispose pas des informations sur cette éventualité pour y répondre.

### **Vente de brioches** **au profit de l'ADAPEI**

Comme chaque année des bénévoles de Trévenans vous ont proposé des brioches vendues au profit de l'ADAPEI (*Association Des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés*)

Cette année, sur trévenans, **305** brioches ont été vendues et ont rapporté **1529€** reversés intégralement à l'ADAPEI.

Un grand Merci à ceux qui ont participé à cette vente,  
et merci aussi à tous pour vos dons et votre accueil.  
à l'année prochaine !

- 25 -

GRATUIT  
MALADIE SOLITUDE  
GRAND ÂGE  
HANDICAP  
Cette petite boîte  
placée dans votre réfrigérateur peut  
**VOUS SAUVER LA VIE**  
DISPONIBLE DANS VOTRE MAIRIE  
Renseignez-vous ici!  
LIONS CLUBS INTERNATIONAL

## L'opération FIL D'ARIANE,

lancée par le LIONS CLUB INTERNATIONAL BELFORT CITÉ, nous permet depuis quelques jours, de disposer de **petites boîtes**

**« qui peuvent sauver des vies ».**

Ce programme est approuvé par les services de secours, le SMUR, les pompiers, les médecins et tous les professionnels de l'urgence.

**Objectif :** *Lors d'une urgence, gagner un temps précieux puisque les secours n'auront pas à chercher les renseignements dont ils ont besoin...*

Chaque personne âgée, isolée à son domicile peut venir chercher à la Mairie sa petite boîte (9 x 6 x 3 cm) et ensuite :

- 1 - Prendre l'auto-collant contenu dans la boîte, ôter la pellicule et positionner cet auto-collant derrière sa porte d'entrée.
- 2 - Remplir le questionnaire plié à l'intérieur de la boîte, avec l'aide de son médecin, de ses enfants ou des amis,
- 3 - Repositionner la feuille dans la petite boîte,
- 4 - Placer la boîte dans la porte de son réfrigérateur ...

**et c'est tout.**

Si les services d'urgence doivent intervenir, la présence de l'auto-collant derrière la porte d'entrée leur permettra de savoir que les

renseignements sont dans la porte du réfrigérateur et ainsi, ce temps précieux gagné peut vous sauver la vie.

*Ces petites boîtes sont disponibles en Mairie,  
et gratuites, il suffit de venir la récupérer...*

- 26 -

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### RAMASSAGE DES MONSTRES :

Un rappel est nécessaire quant à ce service que vous propose la commune.

- Lorsque vous changez un appareil tel que machine à laver, réfrigérateur, téléviseur ou tout autre appareil ménager, le fournisseur a obligation de reprendre votre ancien appareil (ceci vous est de toute façon facturé).
- Dans le cas exceptionnel où ceci n'est pas respecté, la commune met à disposition un service de ramassage des monstres les 1<sup>er</sup> mardis de chaque mois, à votre demande.

Malheureusement, certains confondent ce service avec une opération de débarras avec des quantités excessives, impossible à gérer par le personnel communal. Bien souvent, celui-ci charge ces matériaux et se retrouve seul à décharger à la déchetterie.

Dorénavant, ce service se limitera à du matériel ménager et literie.

Tout autre objet ne sera plus enlevé tel que bois, gravats, matériaux lourds... Le transport de ce genre de matériaux n'est pas de notre compétence et nous ne devons pas nous substituer aux entreprises.

### RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS :

Ramassage les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis de chaque mois. S'inscrire en mairie une semaine avant. Dépose de la remorque la veille et chargement par le particulier. Une seule benne par foyer et par an.

2 périodes de ramassage ont été définies :

1<sup>ère</sup> Période entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mai

2<sup>ème</sup> période entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre

Ces services ne seront pas assurés en dehors de ces périodes.

### RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Ramassage les Samedis matin dans les poubelles appropriées (brune).

Si le samedi tombe un jour férié, le ramassage s'effectue le Lundi. Vérifiez que les poubelles soient bien fermées pour éviter les dispersions d'ordures par des animaux. (*Chiens et chats errants, voire même animaux sauvages, renards, fouines, corbeaux et autres*)

- 27 -

## **RAMASSAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES :(poubelle jaune)**

Ramassage les vendredis matin des semaines impaires dans les poubelles jaunes. Si Le vendredi est un jour férié, ramassage : le lendemain.

## **LES ÉCOPOINTS :**

Seul le verre est à déposer aux "écopoints" ; les autres conteneurs ne sont plus mis à disposition et ont été remplacés par les poubelles jaunes.

## **RECENSEMENT MILITAIRE :**

**Dès 16 ans, faites-vous recenser dans votre mairie :**

Le recensement est une démarche civique obligatoire IMPÉRATIVE pour s'inscrire à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au Bac, etc...

Si vous ne vous êtes pas fait recenser, il faut vous présenter au plus vite à la mairie afin de régulariser votre situation.

## **LIVRAISON de repas à domicile aux personnes âgées :**

La commune de Trévenans s'adresse à l'APASAD de Grand Charmont, pour livrer des repas à domicile aux personnes âgées.

Les repas sont confectionnés dans la cuisine du CFA de Bethoncourt pour un coût, livraison incluse, de 8,50 € / repas.

La commune participe pour 2€/repas ce qui ramène le prix, pour les personnes âgées, à 6,50 € par repas. De novembre 2011 à octobre 2012, 1 180 repas ont été livrés.

Les repas sont apportés "froids à réchauffer", tous les jours sauf dimanches et jours fériés qui sont livrés la veille.

**Si vous souhaitez en bénéficier adressez-vous  
à la Mairie de Châtenois les Forges (03 84 29 40 67)**

**S.O.S Amitié Belfort - Montbéliard :**

Cette association, née en 1960, assure l'écoute 24h/24h tout au long de l'année des personnes en détresse psychologique ou morale.

Être présent face à la **solitude**, entendre des **situations difficiles** sans jamais juger ni être directif, atténuer l'**angoisse** pour éviter les gestes de **désespoir**, Tel : **03 81 98 35 35**

- 28 -

## Les Travaux à Trévenans

Cela fait 2 ans que la municipalité travaille sur le réaménagement de la Rue du Canal et de la route départementale pour la mise en sécurité de la circulation routière et piétonnière.

La 1<sup>ère</sup> phase a eu lieu entre juin et août 2011 avec le déplacement des clôtures des propriétés "BOUILLARD" et de l'école.

La 2<sup>ème</sup> phase a commencé le 9 juillet 2012.

Nous avons vu de gros travaux tels que le rabaissement de la rampe qui mène au pont du canal et le déplacement de 12 mètres de la Rue du Canal.

Il devenait urgent pour tous de réduire les risques dans ce secteur et les travaux étaient devenus indispensables pour la sécurité des enfants.

La 3<sup>ème</sup> phase aura lieu dans les semaines à venir

Des travaux seront entrepris du côté de l'école et de la maison éclusière pour la création d'un parking voitures et d'une aire de retournement pour les bus de l'école.

## Les rendez-vous ?

**Le "repas des anciens", notez dans votre agenda,  
dimanche 20 janvier 2013  
à la salle communale de Trévenans**

## "Les Vœux du Maire"

Mr le Maire présentera ses vœux

Toute la population de Trévenans est invitée à partir de 18h  
le vendredi 11 janvier 2013, à la salle communale

- 29 -

## La PÊCHE aux étangs de TRÉVENANS.



Après une année 2011 délicate financièrement, 2012 s'est achevée dimanche 4 novembre par une journée brochet. 40 pêcheurs y ont participé avec beaucoup de plaisir.

6 pêches de nuit en "no-kill" ont également eu lieu.

**No kill = Pas de mise à mort... Le poisson est obligatoirement relâché**

Au cours de cette année il a été organisé 4 journées "truites", 1 journée "carpes", ainsi qu'une journée poisson-chat au grand étang.

22 septembre ; Nous avons participé avec Vieux-Charmont à un concours de pêche au coup, dans le grand étang, effectué pour l'Association "Vaincre la Mucovicirose"...

Les manifestations prévues en 2013 :

- journées "truite" les 07/04 ; 05/05 ; 15/09
- 24h "pêche à l'anglaise" le 22 et 23 juin
- Journée "carpe" le 13 Octobre
- Week end "brochet" les 2 et 3 novembre

**Retenez déjà les dates...**



Le toit de la terrasse de la cabane a été refait fin avril avec l'aide de Pascal RIONDET, membre du comité, artisan couvreur à Trévenans.

Le chemin d'accès au grand étang, le long de la rivière, a été refait fin septembre. Nous envisageons début 2013 de refaire le chemin d'accès coté autoroute, ainsi qu'un nettoyage du talus.

La pêche dans les 2 étangs est ouverte tous les jours du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, sauf alevinage indiqué sur les panneaux.

Les 109 sociétaires sont invités à l'Assemblée Générale annuelle le dimanche 20 janvier 2013, à 10h00 à la cabane de pêche.

- 30 -

## **Sports loisirs TRÉVENANS Section "MARCHE"**

**Le 30 septembre 2012, a eu lieu la 4<sup>ème</sup> marche gourmande.**

Cette manifestation, en partenariat avec le Comité des Fêtes de Sévenans, était organisée cette année par Sports Loisirs Trévenans.

Cette "marche Gourmande" sur Trévenans, entre "Forêts et Etangs" a enchanté les 270 inscrits de 2012.

Un record cette année dû très certainement à la qualité des années précédentes...

*Sur un parcours de 11 kms, préparé avec l'esprit famille, étudié pour permettre à tous d'y participer, les 270 marcheurs ont pu découvrir les haltes gourmandes aux saveurs du Monde sous un soleil voilé et surtout sans pluie.*

**Saveurs du Monde** :... Sangria, cake au chorizo, soupe de farine, chilicon carné, 3 fromages (Fourme d'Ambert, Tome et buche du Pilat) et le très apprécié TIRAMISU, le tout préparé par des bénévoles de Sévenans et de Trévenans...



*Le matin, départ de Trévenans, direction la forêt par la rue de Goudan, retour par la rue des cerisiers. Apéro et soupe en forêt et plat principal à la salle communale.*

*L'après midi, les marcheurs ravis, ont fait une ballade au bord des étangs et retour par le canal à la salle pour le dessert.*

**De multiples arrêts ont permis d'entretenir la bonne ambiance et la bonne humeur tout en découvrant quelques spécialités d'ailleurs.**

Contact : Fernand TOURNOUX : 03 84 27 23 93 ou 06 83 25 71 79.

- 31 -

## **Sports loisirs TRÉVENANS Section "CYCLISME"**

La sortie à Saône Valley (haute saône) les 20,21 et 22 Juin s'est très bien passée dans de jolis chalets.



**Avec une météo favorable, il n'y a eu aucun incident**

**Restaurant le soir...  
de la bonne humeur...  
Ce fut un programme bien chargé.**

Le deuxième jour, après l'effort sur les vélos le matin, détente sur des pédalos l'après midi... Pas du vélo mais ça pédale toujours...

**Sur le trajet du retour, pique-nique chez un ancien du club.**

Le 2 septembre, notre Marcel a glissé sur une branche le long de la coulée verte. Il s'est retrouvé à l'hôpital avec un traumatisme crânien et 4 côtes cassées.



Grâce au casque qui a éclaté, il s'en sort bien.



Notre doyen Charles Marguet, 78 ans,  
a monté le col de Vars à plus de  
2000 mètres avec son fils Alain.

**Le club cyclo participe au téléthon  
de Chatenois le 8 décembre.**

*Les sorties hebdomadaires ont lieu le dimanche matin à 8h30 et le mercredi  
à 13h30, départ devant la mairie. Contact, Gilbert RABOLT 03 84 29 46 71.*

- 32 -

**ARMÉE DE TERRE**  
**« Devezvousmeme.com »**

Chaque année l'Armée de Terre recrute environ 9000 jeunes, de sans qualification jusqu'à Bac+5, de 17 ans et demi à 29 ans, et propose des postes dans 400 spécialités.

La durée des contrats varie de 1 à 10 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité.

Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

**www.DEVEZVOUSMEME.COM**

5000 POSTES  
ARMÉE DE TERRE  
ON NE NAÏT PAS SOLDAT, ON LE DEVIENT

## **CONTACT :**

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA)  
Hôtel du Gouverneur - Place de l'Arsenal - 90016 BELFORT Cedex

**TEL** : 03 84 98 43 08

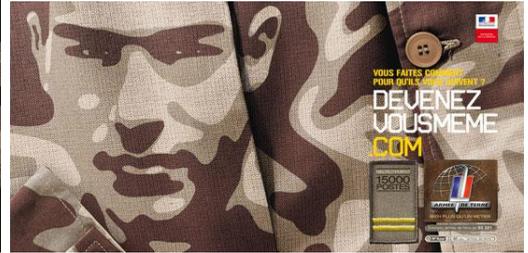
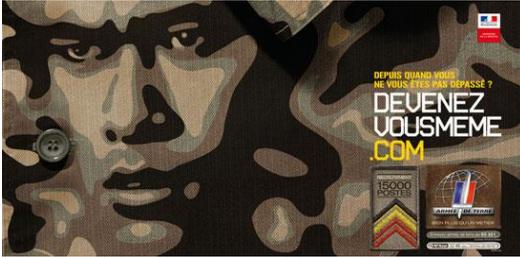
**FAX** : 03 84 98 43 88

**Courriel** : [cirfa.belfort@terre-net.defense.gouv.fr](mailto:cirfa.belfort@terre-net.defense.gouv.fr)

Site internet : [www.devenezvousmeme.com](http://www.devenezvousmeme.com)

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : de 9h00 à 18h00

Nota : Possibilités de rendez-vous en dehors de ces créneaux.



- 33 -

## Informations diverses

### DIVAGATIONS DES ANIMAUX

Selon l'article 213 du Code Rural, les Maires doivent prendre toute disposition pour empêcher la divagation des chiens et chats. En cas de mise en fourrière, cela coûte cher au propriétaire pour récupérer l'animal.

RÉGLEMENTATION : Nous rappelons 2 articles de l'arrêté préfectoral qui régleme l'utilisation des machines bruyantes et l'attitude des possesseurs d'animaux.

***Nous faisons appel au civisme de chacun pour que ces articles soient respectés.***

Article 4 - Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Article 5 - Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée.

Pour des raisons sanitaires et de confort, les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux sur les trottoirs.

## HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE: (à utiliser sans modération)

La déchetterie de Châtenois les Forges est ouverte aux habitants de Trévenans et permet le tri et l'évacuation de tous les encombrants.

	Été (du 15/04 au 14/10)		Hiver (du 15/10 au 14/04)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	Fermé		Fermé	
<b>Mardi</b>	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
<b>Mercredi</b>	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
<b>Jeudi</b>	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
<b>Vendredi</b>	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
<b>Samedi</b>	De 9h00 à 18h00		9H00 à 12h	13h30 à 17h
<b>Dimanche</b>	Fermé		Fermé	

- 34 -

## *2012, les 40 ans de notre commune*



Ces quelques photos  
nous rappellent  
cet évènement.

L'association "Balada" et l'école de musique de Bavilliers

# Concert de Noël

*l'orchestre*

# "BALADA"

*Les plus belles musiques de Noël*



**Samedi 15 dec. 2012 à 17 h**

**Salle communale - " Espace de vie" - TREVENANS**